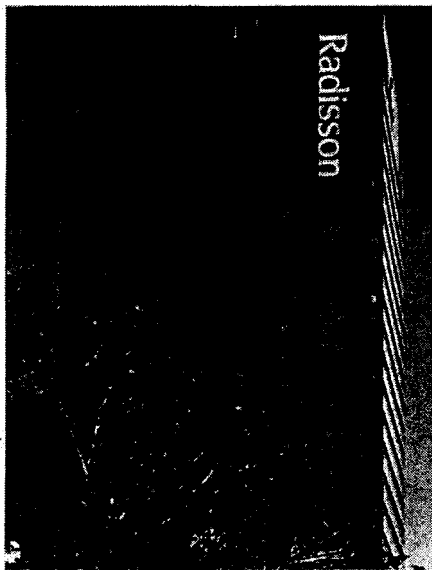


**Place Haute-Ville  
devient**

## **L'ÉDIFICE DE LA HAUTE-VILLE**

À la suite de la suggestion de notre association, l'immeuble situé au numéro 700 du boulevard René-Lévesque Est à Québec, connu jusqu'à maintenant sous le nom de Place Haute-Ville, est dorénavant appelé Édifice de la Haute-Ville.

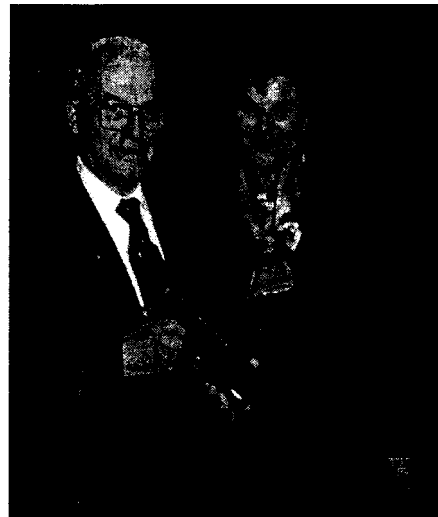
Par cette décision, la société SITQ Immobilier, propriétaire de cet édifice, démontre qu'elle a le souci de la correction de la langue. *L'ASULF* la félicite de son geste et souhaite que d'autres propriétaires immobiliers suivent son exemple.



L'ÉDIFICE DE LA HAUTE-VILLE. A  
QUÉBEC

## **Le prix Camille-Laurio à Robert Auclair**

Le président de l'Association a reçu le prix Camille-Laurin. Ce prix, appelé auparavant le Grand prix de l'Office de la langue française, est ainsi nommé en l'honneur de celui qui a été le père de la Charte de la langue française. Il est décerné à une personne qui, au cours de sa carrière et de sa vie, a défendu le français et s'en est fait le promoteur dans la vie courante, autant en ce qui concerne son utilisation que sa qualité. Monsieur Auclair a fait porter ses efforts dans le domaine du travail et dans celui des communications publiques.



La ministre responsable de la Charte de la langue française, madame Diane Lemieux, remet le prix à M. Auclair lors de la cérémonie des Mérites du français à Montréal le 19 mars dernier.

## ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous sommes une trentaine de personnes à l'assemblée générale tenue le mercredi 2 mai dernier à Montréal. La Fédération des travailleurs du Québec a mis une salle à la disposition de l'ASULF et offert, à titre gracieux, le buffet qui a précédé la rencontre.

Le président, Robert Auclair, résume le rapport qui contient l'énumération des nombreuses interventions de l'Association et qui fait état des résultats obtenus. Dans son rapport moral, le président ne manque pas de souligner son impatience, et surtout son inquiétude, à la suite du traitement fait à certains dossiers par l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française et la Commission de toponymie.

L'Association a présenté un mémoire à la Commission des États généraux sur la langue française. L' ASULF recommande, en particulier, que la Charte contienne une norme sur la qualité de la langue et que la rédaction des lois soit confiée à une équipe de juristes et de linguistes. Elle recommande aussi que l'Office relève de l'Assemblée nationale. C'est le moyen nécessaire pour assurer un statut véritable à cet organisme et lui donner le prestige et l'indépendance nécessaires pour jouer vraiment son rôle.

De plus, il est important que l'État agrée des associations, comme l' ASULF, qui travaillent à la promotion de la langue, et qu'il leur fournisse un appui financier significatif.

La composition du conseil d'administration demeure inchangée. Les membres suivants sont réélus à l'unanimité : Étienne Giasson au poste de trésorier, Lola Lebrasseur et Réal Mireault à titre de membres du conseil.

SOMMAIRE	Page
Allocution de Robert Auclair .....	3
Résumé du mémoire de l'ASULF .....	5
Quelques-unes des recommandations de l'ASULF .....	7
Tire-monde: le plus beau des métiers .....	8
Nos membres publient .....	9
Rapport du conseil d'administration pour l'année 2000 .....	11
Décès d'un membre .....	22
Le site INTERNET de l' ASULF .....	22
Rapport moral du président .....	23
Manifeste de la langue française en colère .....	25
Perles de lecture .....	26
Détour au lieu de Déviation - Réponse de l'Office .....	27
Ici Louise-Andrée Saulnier .....	28

L'Expression juste est publiée par  
l'Association pour le soutien et  
l'usage de la langue française  
(ASULF)

fondée en 1986 sous le nom de Association des  
usagers de la langue française 1043, rue du  
Long-Sault Sainte-Foy G 1 W 3Z8

Téléphone (418) 654-1649  
Télécopieur (418) 654-0916  
Courriel  
[asulf4000@multimania.com](mailto:asulf4000@multimania.com) Site web  
[www.multimania.com/asulf4000](http://www.multimania.com/asulf4000)

Conseil d'administration  
Président Robert AUCLAIR  
Vice-présidente Esther TAILLON  
Secrétaire Jean BARIL  
Étienne GIASSON  
Trésorier Serge  
Membres BOUCHARD Lola  
LeBRASSEUR  
Réal MIREAULT  
Rédaction Léone TREMBLA  
Y Robert  
Révision AUCLAIR  
Yvon DEBISLE  
Mise en page Andrée  
CHAMPAGNE  
Impression Première impression

Publication semestrielle  
Tirage 1 000 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut  
l'abonnement à *L'Expression juste*.  
L'ASULF encourage la reproduction  
totale ou partielle des textes du bulletin  
à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1209-434X

## ALLOCUTION DE ROBERT AUCLAIR LORS DE LA RÉCEPTION DU PRIX CAMILLE-LAURIN

Madame la Présidente,  
Madame la Ministre,  
Mesdames et Messieurs les récipiendaires,  
Mesdames, Messieurs,

L'Office de la langue française m'a bien surpris lorsqu'il m'a annoncé qu'il avait décidé de m'accorder le prix Camille-Laurin. Je n'avais jamais pensé à ce prix, d'autant plus que les deux récipiendaires précédents étaient des personnalités remarquables, MM. Aimé Gagné et Jean-Marc Léger. Je ne me voyais pas faire partie de la même ligue qu'eux.

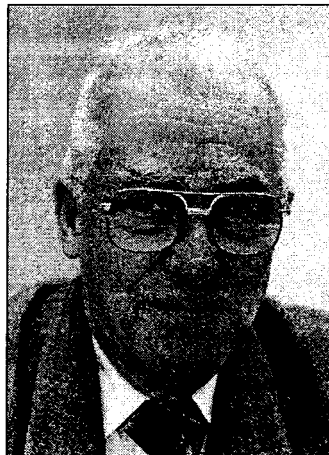
Quoi qu'il en soit, j'apprécie à sa pleine valeur cette décision de l'Office qui m'honore grandement. Il ne se passe pas une semaine sans que j'écrive, au nom de l'ASULF, à l'Office, à la Commission de protection de la langue française ou à la Commission de toponymie. Je leur ai sûrement écrit quelques milliers de lettres depuis la fondation de l'ASULF. Je sais que ces organismes me trouvent tenace ou même opiniâtre, - en somme « tannant », pour parler québécois. Que voulez-vous - ? A la fin de mon cours classique, j'ai choisi comme devise : « Envers et contre tous ». Je l'ai toujours mise en pratique.

Je tiens à dire que j'admire les dirigeants de l'Office pour avoir fait preuve d'une largeur d'esprit qui les honore en me décernant cette décoration, moi qui diffère souvent d'avis avec eux, qui le dis haut et fort et le redis même. Ils auraient eu d'excellentes raisons de m'oublier cette année. Ils ne l'ont pas fait. l'en conclus au moins qu'ils croient en ma sincérité et dans la pureté de mes intentions. C'est pourquoi je leur dis un merci sincère.

Je suis plus convaincu que jamais qu'on ne peut dissocier la défense du statut de la lan-

gue de la promotion de la qualité de cette langue. Bien des patriotes ne sont pas conscients de la gravité du mal qui ronge notre langue. Il se trouve toujours « malheureusement, des endormeurs » pour dire que ce n'est pas si pire que ça, qu'on se comprend et que les Français emploient plus de mots anglais que nous. Nous ne pouvons pas nous comporter comme les Américains qui imposent leur langue dans

l'univers ou les Latino-Américains qui sont des majorités au point de vue linguistique par rapport à l'Espagne ou au Portugal. Nous représentons à peine 5 % des francophones dans le monde. C'est un fait brutal qu'il faut reconnaître. Le Québec ne doit pas devenir un ghetto linguistique. Il ne peut imposer aux autres 95 % sa façon d'écrire et de parler français ni la faire reconnaître comme la norme du français sur le plan international.



M. Robert Auclair

Je me permets de vous faire part de quelques faits concernant mon combat pour la langue française. l'ai été en relation avec l'Office de la langue française à partir du moment où je suis devenu conseiller technique à la Fédération des travailleurs de la pulpe et du papier (CSN) au Saguenay, soit en 1962. Je m'empresse alors de faire remplacer, dans l'appellation de cette fédération et de ses syndicats affiliés, les mots *de la pulpe et papier* par *des pâtes et papiers*. Les annexes comportant la liste des appellations d'emplois dans les papeteries et la cartonnerie de la société Priece Brothers sont traduites en français. Je négocie à l'automne 1963 la première convention collective dont le texte officiel est le français à la papeterie qui s'appelait alors Consolidated Paper à Port-Alfred, aujourd'hui La Baie.

Dans cette période, je négocie aussi avec la Compagnie Donohue à Clermont dans Charlevoix Les ouvriers sont francophones à 100 %

et unilingues à 99 %. Ils doivent remplir, durant leur poste de travail, des formulaires rédigés en anglais. La compagnie refuse de traduire les formulaires, mais permet au syndicat de le faire. Alors, je fais cette traduction le mieux possible avec l'aide du jeune président du syndicat, Étienne Giasson, aujourd'hui trésorier de l'ASULF, et ici présent. Je le salue. C'était la francisation du Québec 15 ans avant la Charte de la langue française et sans la Charte. Quand on veut, on peut!

Plus tard, au ministère du Travail, le sous-ministre me demande de revoir le texte des quelque 100 décrets de conventions collectives dont la langue laisse à désirer, il faut le dire. Je me mets à l'oeuvre. Un bonjour, il m'appelle et me dit : « Tu corriges pour vrai. » Il venait de recevoir des appels de Montréal, les parties voulant savoir quel était le maudit Français à Québec qui changeait tous les mots. Au ministère, les fonctionnaires en prennent leur parti et demandent, avant de publier un texte, s'il a été **auclairisé**. Je dois dire que tous les sous-ministres qui se sont succédé à ce ministère m'ont appuyé sans réserve, y compris celui qui m'a enduré pendant 12 ans, mon vieil (?) ami, Réal Mireault, ici présent, et membre du conseil d'administration de l'Association. Bonjour Réal!

Au Tribunal du travail, mes collègues appuient avec enthousiasme mes efforts en faveur de la langue française. Plusieurs deviennent membres de l'Association et sont ici présents. Je les salue. Enfin, à ma retraite, je dérange moins de monde qu'auparavant, soit une seule personne, mais intensément. Ma femme doit vivre avec un amant... de la langue française. Elle aimerait que ça change de temps en temps. Merci Antoinette!

Tous au combat,  
pour la Gare d'autocars de Montréal

Avant de terminer, je tiens à lancer un appel à tous, aux personnes physiques ici pré-

sentes et aux personnes morales qui sont représentées.

À quelques centaines de mètres d'ici se trouve la plus grande gare d'autocars du Québec, honteusement appelée Station centrale. À Ottawa, elle s'appelle Station centrale - Central Station. Notre Association a écrit à plusieurs reprises à la société Gestion T ASC, qui administre cette gare, pour lui demander d'abandonner cette appellation incorrecte en français et d'utiliser le mot gare. Les lettres de l'ASULF ainsi que celles de ses membres sont restées sans réponse. L'Office est intervenu, mais sans plus de succès.

Le président de cette société - je m'abstiens de le nommer, par délicatesse - dit qu'il aime l'appellation actuelle; il en va de même de son entourage qu'il a consulté. A-t-il consulté aussi les haruspices? Il a déjà déclaré à un journaliste de *La Presse* que ceux qui critiquaient cette appellation étaient des « fanatiques » de la langue française. Il a précisé: « Je pense qu'en français, si on met le terme *gare*, les gens vont être encore beaucoup plus mêlés. » Il a toute une opinion de l'intelligence des Montréalais et des Québécois en général! Il a même ajouté : « On a choisi la dénomination Station centrale. Elle a été acceptée. Nous, on en est très fiers. » Acceptée par qui? Fiers de quoi? De son ignorance de la langue française? Heureusement, il y a une gare d'autocars à Sainte-Foy parce que Orléans Express a accepté la suggestion de l'ASULF en 1999.

Il est intolérable que Gestion T ASC, qui assure un service public, fasse plus longtemps un tel affront à la population de Montréal et du Québec.

Je ne puis terminer par l'appel : « Aux armes, citoyens! » Je me ferais arrêter. Mais, je vous dis: « Tous au combat, pour la Gare d'autocars de Montréal. »

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE L'ASULF À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Le présent mémoire traite de quatre sujets:

1. la qualité de la langue publique;
2. le comportement des organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française;
3. le statut de l'Office de la langue française;
4. la reconnaissance des associations volontaires.

### La qualité de la langue publique

La langue publique est celle des lois, des règlements, des décrets, de l'affichage public, de la signalisation routière, des raisons sociales, des conventions collectives, de l'étiquetage des produits et des modes d'emploi, des textes de l'Administration, des écrits des grandes entreprises et la langue des médias.

L'ASULF constate qu'on mstrte en paroles sur la qualité de la langue, mais qu'on la relègue au second rang dans la vie courante, quand on ne l'oublie pas. Sans la promotion de la qualité de la langue publique, la défense du statut n'est pas assurée et devient inutile. Il est primordial de favoriser l'emploi d'une langue de qualité si l'on ne veut pas se réveiller avec une langue dévalorisée et dévalorisante qui emprisonne les Québécois dans un ghetto.

Le système d'éducation doit prévoir une épreuve nationale de français oral et écrit obligatoire pour tout élève, tant dans le secteur anglais que dans le secteur français, à la fin du cours secondaire. La réussite de cette épreuve doit être une condition de l'obtention du diplôme d'études secondaires. La réussite d'une

épreuve semblable, mais plus poussée, à la fin du cégep, doit être une condition d'admission à l'université. Cette mesure s'impose si l'on veut que toute la jeunesse du Québec ait une bonne connaissance du français. C'est le point de départ.

La Charte doit contenir une norme sur la qualité de la langue si l'on veut pouvoir améliorer la qualité de la langue juridique et administrative. L'État doit aussi mettre en place un mécanisme officiel pour assurer la correction impeccable des lois et des documents qui en dérivent. La rédaction des lois ne doit plus être laissée aux seuls juristes, mais assumée aussi par des linguistes, ces deux professions faisant équipe pour ce travail. De plus, l'État doit cesser d'obliger les Québécois à se conformer à des normes techniques rédigées uniquement en anglais.

La Charte doit prévoir que l'acceptation d'une raison sociale est subordonnée à l'agrément de l'Office. Cet organisme doit dorénavant inviter les entreprises à donner à leurs produits des appellations compréhensibles et prononçables par des francophones, et à rédiger leurs affiches dans une langue correcte. Il doit aussi intervenir, de façon active et soutenue, auprès des stations de radio et de télévision pour les inviter à soigner la langue de leurs émissions.

Il est urgent que l'État intervienne pour l'amélioration de la langue des conventions collectives, qui laisse énormément à désirer. La Charte doit prévoir la possibilité de faire intervenir, à certaines conditions, une personne ressource qui pourra convoquer à cet effet l'employeur et le syndicat concernés. La réalisation d'un Dictionnaire des relations profes-

sionnelles sera aussi un outil de travail précieux à cet égard. Il va sans dire qu'un syndicat devrait avoir une dénomination correcte en français pour être accrédité.

Le comportement des organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française

L'ASULF constate que l'application de la Charte de la langue française par l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française et la Commission de toponymie laisse à désirer et ne permet pas d'atteindre les objectifs de cette loi fondamentale. Notre association s'inquiète de plus en plus pour l'avenir.

L'Office doit, par exemple, respecter une obligation que lui impose la Charte, celle de normaliser les termes et expressions qu'il approuve et en faire la diffusion. Or, il normalise de moins en moins et préfère se limiter à faire des recommandations. De plus, il ne fait aucune diffusion de ces termes.

La Commission de toponymie rend parfois des décisions renversantes, qui équivalent à un refus d'appliquer la Charte. Néanmoins, cette commission, rattachée administrativement à l'Office, doit avoir dorénavant une compétence exclusive pour l'officialisation des noms de lieux dans les villes.

La Commission de protection a une attitude très légaliste; en outre, sa façon de procéder rend laborieuse l'application de la Charte. Elle a un personnel limité de 22 personnes; elle a dû signer une entente administrative avec l'Office pour faciliter le traitement des plaintes. Elle reconnaît, dans son rapport annuel, que cette dualité de fonctions entretient de la confusion dans l'esprit des individus et de la presse en général. L'Office pourrait assumer les fonctions de cet organisme.

Le statut de l'Office de la langue française

Il est absolument nécessaire que l'Assemblée nationale nomme la présidente ou le président de l'Office pour que cet organisme ait un statut privilégié et prestigieux qui le rende apolitique et lui assure l'indépendance. À cette condition essentielle, il pourra promouvoir la qualité de la langue et travailler à la francisation du Québec.

L'État enverra ainsi un message clair sur l'importance qu'il accorde à la langue française. On ne pourra plus parler d'un manque de volonté politique.

La reconnaissance des associations volontaires

L'Office ne cesse de répéter que la promotion du français n'est pas son apanage. Certains prétendent que l'action d'une association volontaire est parfois plus appropriée qu'une intervention de l'État.

La Charte doit prévoir l'agrément par l'État d'associations vouées à la promotion de la langue française. Elle doit aussi leur permettre, lorsqu'elles portent plainte contre un contrevenant à la Charte, de se constituer partie civile à l'appui de l'action du ministère public et d'obtenir le paiement de dommages-intérêts.

L'État doit accorder une aide financière récurrente à ces associations, conformément à une recommandation du Conseil de la langue française.

Conclusion

Somme toute, l'Office doit devenir un organisme doté d'un prestige et de moyens à la mesure de l'importance que la langue est censée avoir au Québec. Il doit être l'animateur par excellence, le chef de file et le maître d'œuvre pour la francisation du Québec. Le reste viendra par surcroît!

## **Quelques-unes des recommandations de l'ASULF à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

- N° 1 Que la Charte de la langue française contienne la disposition suivante:
- Un texte est écrit en français lorsqu'il est conforme aux codes orthographique, grammatical, syntaxique ou lexical contenus dans les grammaires françaises courantes et les dictionnaires généraux de langue française (chap. 1<sup>er</sup>, page 12).*
- N° 2 Que la Charte de la langue française prescrive que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires par tout élève, tant du secteur anglais que du secteur français, soit subordonnée à la réussite d'une épreuve nationale de français oral et écrit (chap. II, page 14).
- N° 4 Que la Charte de la langue française prescrive la mise en place d'un mécanisme officiel pour assurer la correction linguistique des lois et des documents qui en dérivent, ce qui implique le travail en équipe des linguistes et des juristes (chap. III, page 18).
- N° 5 Que la Charte de la langue française précise qu'une norme technique incorporée à une loi ou à un règlement doit être en français pour avoir force de loi (chap. IV, page 20).
- N° 10 Que la Charte de la langue française contienne une disposition prévoyant:
- ~ qu'à la demande du syndicat accrédité, de l'employeur ou d'une association agréée, l'Office dépêche un conciliateur avec mandat de convoquer les parties à une rencontre pour la correction linguistique de la convention collective;
  - ~ que les parties ont l'obligation de participer à cette rencontre;
  - ~ que le rapport du conciliateur linguistique est remis à l'Office et rendu public;
  - ~ que l'État contribue financièrement à la réalisation d'un Dictionnaire des relations professionnelles, qui sera un code de référence au point de vue linguistique, en particulier pour les conventions collectives (chap. VI, page 34).
- N° II Que la Charte de la langue française prescrive qu'un syndicat doit avoir une dénomination en langue française pour être accrédité en vertu du *Code du travail* ou reconnu en vertu d'une loi (chap. VII, page 35).
- N° 12 Que votre Commission rappelle à l'Office de la langue française l'une des obligations que lui impose le paragraphe a) de l'article 113 de la Charte de la langue française, de normaliser les termes et expressions qu'il approuve (chap. VIII, page 42).
- N° 13 Que votre Commission rappelle à l'Office l'obligation qu'il a, en vertu de l'article 113, de diffuser les termes normalisés (chap. VIII, page 46).
- N° 15 Que la Charte de la langue française donne à l'Office de la langue française un statut privilégié et prestigieux, qui nécessite au départ que l'Assemblée nationale nomme la personne chargée de diriger cet organisme (chap. VIII, page 56).

N° 19 Que le paragraphe d) de l'article 126 de la *Charte de la langue française* soit modifié de la façon suivante pour donner une compétence exclusive à la Commission de toponymie:

*La Commission peut:*

d) *déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local* (chap. VIII, page 60).

N° 22 Que l'Office fasse la promotion de l'emploi de l'appellation de la ville de Salaberry-deValleyfield par les organismes publics et parapublics, les sociétés, associations et médias (chap. IX, page 66).

N° 24 Que la région administrative appelée *Estrie* et la région touristique appelée *Cantons-de l'Est - Eastern Townships* couvrent le même territoire et que l'appellation *Estrie* soit utilisée pour dénommer le territoire choisi (chap. IX, page 66).

N° 25 Que la *Charte de la langue française* prescrive que l'acceptation d'une raison sociale soit subordonnée à l'agrément de l'*Office de la langue française* (chap. X, page 70).

N° 34 Que la Charte soit modifiée pour prévoir:

- ~ que le gouvernement peut agréer toute association régulièrement déclarée se proposant par ses statuts la défense de la langue française;
- ~ qu'une telle association peut porter plainte contre un contrevenant présumé à la Charte et intervenir à la manière de la partie civile en France;
- ~ que le gouvernement peut fournir à une telle association une aide financière récurrente comme celle qu'il accorde aux centrales syndicales, cette aide ne devant toutefois pas être prise à même les subventions déjà accordées à ces dernières (chap. XIV, page 83).

## TIRE-MONDE: LE PLUS BEAU DES MÉTIERS

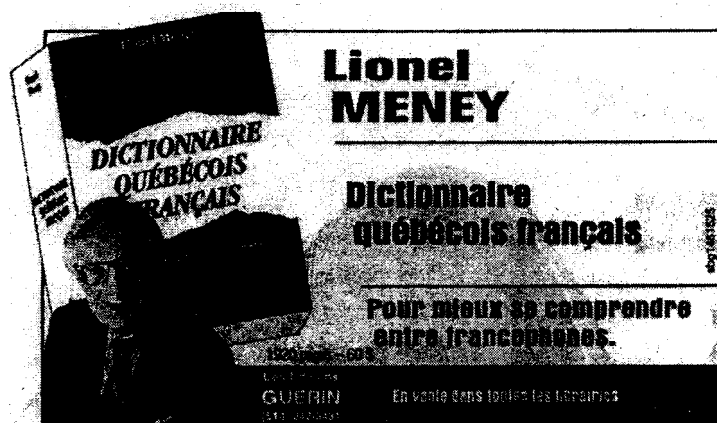
La masculinisation du nom de sage-femme est bien perçue comme le comble du mauvais goût puisqu'il est préconisé, pour métier d'homme, homme sage-femme. Or, si l'on se penche sur la langue française, en particulier dans *Pour tout l'or des mots*, de Claude Gagnière (p. 666), on lit dans la liste des mots obsolètes: « *Tire-monde: n.f. Mot qui n'est employé que dans l'expression Madame Tire-Monde, qui se dit populairement pour une sage-femme.* »

Au lieu de créer un mot triple composé, ce vieux mot désuet et même archaïque, en devenant masculin, s'appliquerait bien à ce métier d'homme: Monsieur Tire-Monde.

Bernard GAUDIN



## Nos membres publient



Lionel Meney, professeur au Département de langue, linguistique et traduction de l'Université Laval, a publié aux Éditions Guérin un *Dictionnaire québécois français*. Il l'a fait « pour mieux se comprendre entre francophones ». Cette phrase nous fait penser au mot d'esprit de Bernard Shaw qui, parlant des Anglais et des Américains, disait : « Deux peuples séparés par une même langue ».

L'auteur a répertorié des milliers de mots et d'expressions propres aux Québécois ou employés dans un sens différent dans le français qu'il appelle standard.

Quelques linguistes ont fait une critique virulente de cet ouvrage. Claude Poirier voit dans ce dictionnaire « un sursaut d'impérialisme culturel... Tel qu'il se présente, le D.Q.F. fait figure d'inventaire plutôt que de dictionnaire. » Esther Poisson, écrit: « Cet ouvrage constitue ce que les Québécois appelleraient un cas de "fausse représentation" ou, dit en français standard, "une déformation de la vérité", une "présentation déformée", du moins d'après cet ouvrage ... On a l'impression que l'auteur se plaît à donner une image populiste, folkloriste, voire méprisante du peuple québécois à travers sa langue ... Et cet ouvrage, curieusement, seuls quelques spécialistes ont osé le critiquer. Du côté des médias, l'ouvrage a été généralement bien accueilli. »

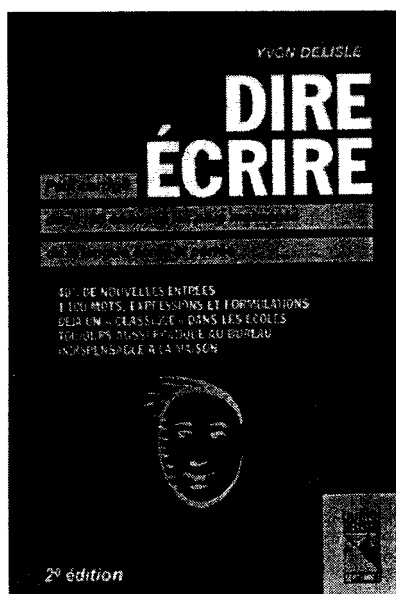
Elle dit vrai. Guy Bertrand, conseiller linguistique à Radio-Canada, aime bien cet ouvrage. Il en est de même de Réginald Martel, journaliste à *La Presse*, et de plusieurs autres. Un écrivain bien connu, Victor-Lévy Beaulieu, y va d'un éloge sans réserve:

" y a aussi le *Dictionnaire québécois-français* de Lionel Meney paru chez Guérin. Ce dictionnaire est fabuleusement bien fait. Non seulement comporte-t-il l'explication et l'origine de chaque mot, mais chaque sens est illustré par un exemple tiré de la littérature québécoise. Tout écrivain devrait avoir cet ouvrage sur sa table de travail. Les écoles primaires aussi. Ça donnerait sûrement le goût aux enfants de jouer avec la langue. Je l'ai pour ma part pratiquement lu de la première à la dernière page, comme un ouvrage de fiction!

Enfin, dans le cadre de son émission du vendredi 15 juin, diffusée au Québec sur TV5 le dimanche 24 juin, Bernard Pivot a fait une présentation élogieuse de ce dictionnaire.

Des profanes comme nous n'ont pas vu dans ce dictionnaire l'œuvre d'un maudit Français qui se plaît à donner une image méprisante de notre peuple, même si certaines des critiques de quelques linguistes sont peut-être fondées. Cet ouvrage, même s'il n'était, au mieux, qu'un inventaire et non un dictionnaire, est pratique quand on veut vérifier si une expression ou un terme utilisé ici l'est aussi en France et dans l'ensemble du monde francophone ou l'est dans un sens différent. L'auteur ne condamne pas ces particularités, il signale tout simplement leur existence. C'est une information utile. Alors, qu'y a-t-il à redire?

## Nos membres publient



Yvon Delisle, professeur de français à la retraite, vient de publier aux Éditions Septembre la plaquette ci-contre. Madame Marie-Éva de Villers en a rédigé la préface qui suit.

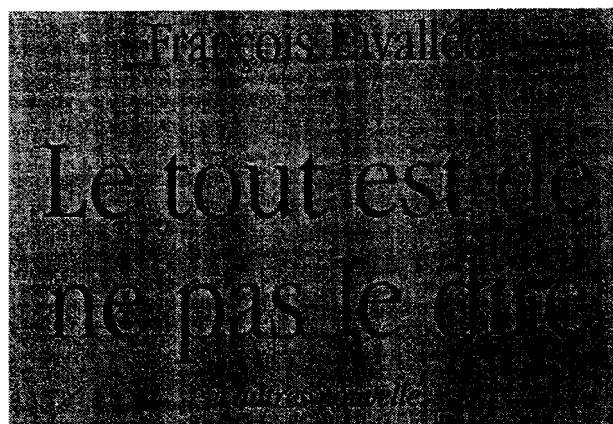
La première édition de *MIEUX DIRE MIEUX ÉCRIRE* a été diffusée à plus de 10 000 exemplaires : ce beau succès ne nous étonne pas, car cet ouvrage se caractérisait déjà par l'accessibilité des renseignements, leur dimension bien concrète ainsi que la nécessaire rigueur des données. L'auteur, Yvon Delisle, est un observateur passionné de la langue française, un chercheur du bon usage, un remarquable pédagogue.

Le recueil enrichi qu'il nous propose en cette année 2000 a le grand mérite de réunir les erreurs les plus courantes, les pièges, les écueils que l'auteur a patiemment recensés au fil des années dans les copies de ses élèves, dans les textes divers et de présenter les formes correctes correspondantes. C'est toujours l'usage réel du français au Québec qui constitue la matière première de l'œuvre d'Yvon Delisle et qui assure la réussite de son entreprise. La deuxième édition de *MIEUX DIRE MIEUX ÉCRIRE* poursuit l'objectif initial : offrir des réponses rapides et pratiques aux vraies questions linguistiques des Québécois et contribuer ainsi à la qualité de la langue française au Québec.

François Lavallée, traducteur agréé, nourrit depuis sa tendre enfance la passion d'écrire. Le recueil de nouvelles *Le tout est de ne pas le dire*, publié aux éditions Triptyque, comporte treize récits dont certains parlent de la vie quotidienne; d'autres ont une valeur symbolique.

Ainsi, dans *La dernière mission du curé Bonneau*, un vieux curé de la basse-ville de Québec s'interroge sur ce qui motive une jeune fille, tout d'un coup, à fréquenter ses messes de semaine.

Membre de l'ASULF depuis le milieu des années 80, François Lavallée a rempli deux mandats à la vice-présidence. Ci-contre, Robert Auclair serre la main de l'auteur. Dans la main gauche de M. Auclair, un œil exercé remarquera une enveloppe contenant le mémoire de l'ASULF à la Commission des États généraux de la langue française, que le président passera subrepticement à l'auteur quelques secondes plus tard ...



## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2000

Au cours de l'exercice qui a couru du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000, les membres ont versé 10 750 \$ en cotisations et 1 400 \$ en dons. L'Association a reçu au total des subventions diverses de 21 800 \$, dont une subvention spéciale pour la mise en route d'un site Internet. Elle a obtenu le remboursement de taxes versées au titre de la TPS et de la TVQ pour la somme de 397,71 \$.

L'effectif est passé de 355 à 405 membres, dont 45 membres collectifs. L'Association a accueilli 23 nouveaux membres au cours de l'année écoulée.

L'Association a publié un bulletin en janvier et un autre en août 2000. Chacun des bulletins a été tiré à 1 000 exemplaires.

La vie de l'ASULF ne s'est pas limitée à ce qui précède. Les pages qui suivent résument l'activité soutenue de l'Association pour la promotion de la langue. Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'Association a écrit environ 1 000 lettres au cours de l'année écoulée.

### PLAINTES À LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'ASULF a rapporté, encore cette année, à la Commission de protection de la langue française, plus de quatre-vingts infractions à la Charte de la langue française.

#### Inscriptions fautives

Une vingtaine de plaintes ont été portées pour signaler des inscriptions en français de piètre qualité ou unilingues anglaises sur des emballages ou dans les documents accompagnant un produit ou encore dans l'affichage public. Un certain nombre de situations ont été corrigées.

#### Dénominations

Des dénominations unilingues anglaises ont fait l'objet d'une plainte à la Commission. Dans plusieurs cas, la Commission considère qu'« il s'agit d'une marque de commerce reconnue au sens de la Loi sur les marques de commerce dont aucune version française n'a été déposée ». Elle peut être affichée dans une autre langue que le français.

Dans une lettre du 30 novembre 2000, la Commission ouvre la perspective suivante:

... sachez que toute la question du traitement des raisons sociales a fait l'objet d'une étude que le gouvernement a confiée au Conseil de la langue française.

Le Conseil a terminé son étude et son rapport est entre les mains du gouvernement depuis l'été dernier.

Dès que le gouvernement aura fait connaître la position qu'il entend faire respecter dans le traitement des dérogations touchant les raisons sociales, nous interviendrons si les balises le requièrent.

## Fausses places

Grâce à l' ASULF, la Place de Guise est devenue la rue de Guise à Québec. Les rues Femand-Dufour et Maurice-Bois remplacent les Places Auclair et Dufour à Vanier.

Concernant la Place de la famille à L'Ancienne-Lorette, la Commission écrit:

... la Commission est sensible, comme vous le serez vous-même sans doute, aux arguments invoqués par la municipalité. Le lieu en question se situe à l'intérieur même du parc, dont le nom officiel est affiché tout à fait correctement. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un nom de lieu officiel, du type de ceux qui sont officialisés par la Commission de toponymie. De plus, il s'agit en fait d'un espace découvert sur lequel débouchent des pistes cyclables et des sentiers de randonnée, ce qui se rapproche de la réalité que décrit l'avis de normalisation de l'Office.

L'Association n'accepte pas cette façon de voir de la Commission.

L'ASULF a porté plainte pour faire corriger l'appellation des 36 fausses places à Repentigny, qui sont en fait des rues. La Commission de protection a suggéré à l'ASULF de s'adresser à la Commission de toponymie, responsable de l'avis d'officialisation, ce que l'ASULF a fait. En 2001, la Commission de toponymie donne raison à l'ASULF dans 9 cas sur les 36.

L'ASULF a dénoncé l'appellation fautive de 115 places à Charlesbourg en 1999. L' Association attend de connaître le résultat de son intervention.

## Changeurs de monnaie portant l'inscription anglaise *Change*

L'Association a porté plainte à une cinquantaine de reprises contre la présence de changeurs de monnaie situés dans différents établissements et sur lesquels on voit l'inscription anglaise *Change*. L' ASULF doit porter plainte dans chaque cas, comme le veut la Commission. Cette façon de procéder de la Commission a pour effet de faire retomber le fardeau de la correction sur l' établissement où est situé un tel changeur. En fait, la correction apportée consiste souvent à coller une feuille de papier métallique sur laquelle est écrit le mot *Monnaie*. Pendant ce temps, le fabricant se fout de la loi et continue de fabriquer des appareils comportant des inscriptions illégales et rédigées en mauvais français, là où il est quelque peu présent.

L'ASULF est très critique de la façon de procéder de la Commission.

## Prévost Car et le recrutement de personnes bilingues

À la suite de la tenue de la Foire de l'emploi en avril 2000, *Le Soleil* titrait *Pas d'anglais, pas de «job»*. À la grande surprise des jeunes, on rapportait dans l'article le cas de Prévost Car, qui recrute des gens bilingues.

L'ASULF a porté plainte contre la façon d'agir de cette société:

S'il faut se fier à l'article de la journaliste du Soleil, la conseillère en ressources humaines de Prévost Car écarte, automatiquement et en premier lieu, les unilingues français. Madame Marie Cliche a deux grands critères pour l'embauchage. Elle aurait dit en particulier:

« Je regarde leur formation et je leur demande s'ils parlent anglais. S'ils me disent non, je suis là pour les conseiller. Je leur dis qu'ils peuvent venir nous revoir lorsqu'ils l'auront appris. Nous faisons des embauches à longueur d'année. »

Voilà une déclaration qui va à l'encontre de la Charte de la langue française. On ne peut mieux annoncer qu'on ne s'occupe pas de la loi. Cette entreprise a-t-elle un certificat de francisation? Le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA Canada), qui détient deux accréditations dans cette entreprise, accepte-t-il ou tolère-t-il cette situation qui paraît illégale à sa face même?

À la suite de cette réponse, l'ASULF s'adresse à l'Office de la langue française, qui lui répond qu'il ne peut intervenir que sur la base de l'article 46 de la Charte de la langue française. Comme l'ASULF n'est pas une personne dont la candidature a été rejetée en raison de cette exigence linguistique, l'Office ne pourra traiter cette plainte. Dans ce cas particulier, l'entreprise étant titulaire d'un certificat de francisation depuis le 30 mars 1990, cette situation sera signalée au conseiller de l'Office chargé du dossier.

Le traitement réservé à ce dossier n'est pas satisfaisant, c'est le moins qu'on puisse dire. Que l'Office ait raison ou non d'agir ainsi, peu importe. Ce n'est sûrement pas le moyen de faire progresser la langue française au Québec.

## DEMANDES ADRESSÉES À L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Commission scolaire Les Découvreurs - Sainte-Foy

La commission scolaire Les Découvreurs parle, dans son bulletin, des *écoles institutionnelles*, plus précisément du pavillon Saint-Mathieu et du pavillon Filteau, pour désigner ces écoles.

L'Office est intervenu, dans les termes suivants, à l'invitation de l'ASULF :

La Commission scolaire argue essentiellement que « l'Office de la langue française ne peut légalement imposer à une commission scolaire de cesser l'utilisation du mot "pavillon" ». Or il se trouve que cet argument est irréfutable, car étant donné l'absence d'avis d'officialisation relatif à ce terme employé dans le domaine scolaire, l'article 118 de la Charte de la langue française est sans effet. Aussi la Commission de terminologie de la langue française étudie-t-elle actuellement cette question de l'officialisation du terme en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation.

À ce jour, elle n'est pas encore réglée.

### Dossier *commission scolaire*

L'ASULF a rappelé à la mémoire de la Commission de terminologie de l'Office le dossier *commission scolaire* soumis à l'étude d'un comité de terminologie du ministère de l'Éducation depuis 1997. Elle l'a fait dans une lettre du 21 août 2000 dont voici un extrait:

... deux ans et demi après le début de l'étude du ministère de l'Éducation, rien ne s'est passé, à notre connaissance du moins. Se pourrait-il que ce ministère poursuive toujours son étude? L'aurait-il plutôt mise sur la glace ou même abandonnée, maintenant que semble disparu le danger que l'intervention de l'ASULF faisait courir à l'appellation « commission scolaire »? Plus concrètement, a-t-il renoncé à étudier cette question et s'asseyait-il sur le texte de loi adopté le 19 décembre 1997, ce qui lui évite d'avoir à justifier au point de vue linguistique son choix politique?

Se peut-il que votre commission considère que ce dossier est réglé et qu'elle espère ne plus en entendre parler? Peut-être souhaite-t-elle que l'ASULF l'oublie ou qu'elle abandonne la partie, ce qui la dispenserait de devoir tenter d'établir que « commission scolaire » est une appellation correcte, malgré l'avis unanime de la Commission de terminologie juridique du ministère de la Justice de mai 1997 qui recommande « conseil scolaire ».

Voilà un scénario bien triste pour la langue française. Faut-il se résigner à voir les ministères décider en matière de langue à partir de critères politiques au lieu de l'Office à partir de critères d'ordre linguistique? L'ASULF n'est pas prête à capituler, dût-elle y laisser sa peau!

## DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Directeur de l'État civil

Le directeur de l'État civil a modifié le formulaire intitulé *Demande de certificat* à la suggestion de l'ASULF. Plusieurs corrections y ont été apportées.

### Tourisme Québec

Le lieu de commerce virtuel de Tourisme Québec portera le nom *BonjourQuébec.com* et non pas *centre d'affaires électronique*, appellation que l'ASULF a dénoncée.

### Ministère de la Justice

La mise sur pied de l'informatisation des jugements au ministère de la Justice, au début de l'an 2000, a entraîné l'imposition d'un vocabulaire inexact en français. L'ASULF a exposé son point de vue, en particulier sur l'aspect linguistique de l'informatisation des cours. Le texte de l'Association a été acheminé aux juges en chef des tribunaux concernés, à SOQUIJ et à l'Office de la langue française, qui a appuyé la démarche de l'ASULF.

La Direction des services judiciaires nous a répondu:

Les commentaires formulés par votre association ont été soumis à mon attention le 16 novembre puis à celle des membres du comité aviseur, formé de représentants de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec...

Les membres du comité ont accepté plusieurs des suggestions soumises par votre association, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de l'abréviation « N° » devant le numéro du dossier. Il en va de même pour la locution « Date d'audience » qui remplacera la locution « Date d'audition » et du remplacement de la locution « Domaine de droit » par celle de « Domaine du droit ».

### Panneaux de signalisation affichant *Ancienne-Lorette*

Les panneaux de signalisation de ce ministère, dans la municipalité de L'Ancienne-Lorette, portent la mention *Ancienne-Lorette*, qui n'est pas le nom exact de la ville. Cette situation a été portée à l'attention du ministre Guy Chevrette. L'ingénieur Luc Bergeron nous a écrit:

... nous avons vérifié le problème d'identification de la municipalité de L'Ancienne-Lorette sur la signalisation routière.

Lors de cette vérification nous avons constaté que quinze (15) panneaux de supersignalisation (9 en portique et 6 en latéral) contiennent un message erroné. Cependant, avant de procéder aux corrections requises, nous devons attendre les développements possibles dans le dossier des fusions municipales, ce qui pourrait

entraîner des impacts majeurs sur la signalisation d'indication dans l'agglomération de la capitale nationale.

Il faut donc attendre!

#### Conseil du Trésor

Le formulaire *Autorisation d'absence*, utilisé dans la fonction publique, a été révisé pour y introduire la dizaine de corrections que l'ASULF a suggérées.

#### Commission des lésions professionnelles

L'ASULF a relevé une douzaine d'incorrections dans le formulaire intitulé *Compte d'honoraires et de frais de voyages* utilisé par cet organisme. Elle les a rapportées et a reçu la réponse suivante:

La CLP étant un nouvel organisme, nous tenons à vous préciser que nous avons eu beaucoup à faire, notamment pour régionaliser ses opérations et implanter le paritarisme au sein du tribunal. Faute de ressources pour développer un nouveau formulaire spécifiquement pour les membres, nous avons opté pour un formulaire déjà utilisé par un autre organisme.

Dans ce contexte, vos commentaires nous seront utiles lorsque nous devrons procéder à une réimpression du formulaire en question.

#### Règlement concernant les jeux de casino

Le projet de règlement modifiant les jeux de casino, paru à la Gazette officielle du 17 mai 2000, contenait la terminologie suivante concernant le jeu de Craps :

mise « pass »	mise « any 7 »	mise « 3-way crap »
mise « don't pass »	mise « any Crap »	mise « place bets »
mise « come»	mise « horn »	mise « right bet »
mise « don't come»	mise « hop ou hopping »	mise « buy bet » mise
mise « field»	mise « world »	« lay bet »
mise « hard ways»		

L'ASULF a fait part de son étonnement et demandé aux autorités de Loto-Québec d'utiliser un vocabulaire français. Cette démarche a reçu l'appui de l'Office de la langue française.

Mais cette intervention n'a pas eu de succès, puisque le règlement a été adopté sans modifications. Bel exemple d'inefficacité!

### DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

#### Postes Canada

La Société canadienne des postes, à l'occasion d'une révision de sa gamme de produits, a tenu compte de la suggestion de l'Association et remplacé la *mention from - de* à l'extrémité supérieure gauche des enveloppes offertes en vente par *from - expéditeur*.

#### Bureau des passeports

Le formulaire de demande de passeport et l'enveloppe de retour ont été révisés pour y introduire les corrections suggérées par l' ASULF.

## DOCUMENTS DES ENTREPRISES, SOCIÉTÉS ET ORGANISMES DIVERS

Quelque cinquante cas d'incorrections linguistiques ont été signalés à des entreprises, sociétés ou organismes. En voici quelques-uns.

Entreprise	Situation dénoncée et traitement
Les restaurants Saint-Hubert	Tous les restaurants remettent maintenant à leur clientèle une <i>addition</i> au lieu d'une <i>facture</i> .
Société des alcools du Québec Montréal	Annonce dans les journaux où il est question de <i>vente</i> et de <i>prix régulier</i> à remplacer par <i>solde</i> et <i>prix courant</i> . Ce sera fait à l'avenir.
Banque Nationale Montréal	<i>Heures d'affaires</i> à remplacer par <i>heures d'ouverture</i> sur des affiches. La situation sera corrigée.
Jardin Van den Hende Université Laval, Sainte-Foy	Fautes de français sur les inscriptions au jardin. Pas de réponse, même après 3 lettres.
Centre hospitalier universitaire de Québec Québec	Coupon de stationnement sur lequel est inscrit <i>montant chargé</i> au lieu de <i>montant demandé</i> . Une nouvelle version est disponible.
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec Montréal	Avis de convocation à une <i>assemblée annuelle spéciale</i> au lieu d'une <i>assemblée extraordinaire</i> . On verra à utiliser l'expression correcte.
Mouvement Desjardins Lévis	Différents textes où il est question d' <i>adresse civique</i> et non d' <i>adresse</i> , de <i>référer à un agent</i> et non de <i>diriger vers un agent</i> , de <i>folio</i> au lieu de <i>numéro de compte</i> , de <i>transit</i> au lieu de <i>domiciliation</i> , de <i>frais minimes d'opération</i> au lieu de <i>frais de service minimes</i> . Desjardins n'est pas prêt à faire toutes les corrections.
Société des alcools du Québec Montréal	Appellation <i>SAQ - Dépôt</i> au lieu de <i>Dépôt SAQ</i> . Réponse négative sur un ton insolent.
Via-Rail Canada Montréal	Un feuillet contient le mot <i>numéro</i> mal abrégé et l'expression <i>prix régulier</i> au lieu de <i>courant</i> ou <i>ordinaire</i> . Les corrections suggérées seront transmises à qui de droit.
Physiothérapie et médecine du sport Sainte-Foy	Dépliant publicitaire contenant une vingtaine d'incorrections. Plusieurs des corrections suggérées ont été faites.



### L'odonyme rue du Centre civique à Mont-Saint-Hilaire

L'ASULF a demandé au conseil municipal de cette ville de modifier l'appellation de la rue qui porte le nom *centre civique*. La municipalité a refusé la suggestion de l'ASULF.

L'explication sur l'officialisation de cet odonyme est venue de la présidente de la Commission de toponymie, madame Nicole René. Voici un extrait de sa lettre du 24 juillet 2000.

C'est à titre de présidente de la Commission de toponymie que je réagis à votre requête car, comme vous le savez, l'odonymie est du ressort de la Commission et non de l'Office.

Le nom de voie de communication en question a été officialisé par la Commission le 1<sup>er</sup> mai 1986. Bien que je ne présidais pas cet organisme à l'époque, les données consignées au dossier nous informent que c'est le principe de l'usage qui a prévalu sur celui de la qualité de la langue, dans cette décision. Par ailleurs, lorsque les membres de la Commission étudient des dossiers odonymiques en vue de l'officialisation, il arrive qu'ils doivent tenir compte de certains contextes particuliers. Ainsi, l'an dernier, dans une décision concernant un spécifique identique qui désigne une voie de l'Ouest-de-l'Île, les membres de la Commission ont plutôt opté pour officialiser Avenue Civic Center, au détriment d'une forme française qui, bien que discutable (avenue du Centre-Civique), n'en demeurerait pas moins une forme française. Je crois opportun de signaler aussi qu'aucun avis de normalisation n'exclut l'emploi du terme « centre civique » de la langue administrative générale, même s'il est préférable à coup sûr de ne pas employer cet anglicisme.

L'ASULF n'en croit pas ses yeux. Une telle réponse a-t-elle été écrite par erreur?

### Sobeys inc.. - Beauport

L'ASULF a constaté la présence de majuscules sur tous les mots de l'affichage de ce magasin. Elle a aussi signalé l'absence d'accents diacritiques.

M. Jacques Thibault, vice-président, a répondu en ces termes :

Je tiens tout d'abord à m'excuser pour les erreurs concernant la qualité de la langue d'affichage, que ce soit au niveau de l'emploi des majuscules, de l'absence des accents diacritiques et des abréviations.

Toutefois, soyez assuré que toutes ces erreurs linguistiques seront corrigées minutieusement dès le fonctionnement adéquat du système.

### Musée du Québec - Québec

Quelques incorrections ont été rapportées au directeur du musée concernant le rapport 1998-1999, telles *deuxième plus grand musée* au lieu de *deuxième musée d'art en importance* et autres expressions. La direction du Musée a fourni une explication intéressante:

Nos activités éditoriales - qui couvrent la production de textes didactiques, de catalogues d'expositions, de brochures, d'agendas, de rapports annuels et autres écrits - ont une réputation d'excellence et de rigueur à laquelle nous avons beaucoup travaillé et qui nous est chère. Nous avons d'ailleurs systématiquement recours aux services d'une réviseuse professionnelle pour nous assurer d'un travail impeccable. Quelques erreurs peuvent

toutefois nous échapper, et c'est pourquoi nous apprécions recevoir les observations de lecteurs attentifs tels que vous.

## CONVENTIONS COLLECTIVES

### Secteurs public et para public

L'Association s'est adressée au premier ministre en février 2000 pour l'inviter à corriger une vingtaine de fautes de français dans les conventions collectives des secteurs public et parapublic. Elle a envoyé copie de cette lettre aux groupes syndicaux suivants:

Centrale de l'enseignement du Québec  
Confédération des syndicats nationaux  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
Fédération des infirmières et infirmiers du Québec  
Syndicat de la fonction publique du Québec  
Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec

Seul le Syndicat de la fonction publique a répondu.

L'ASULF a écrit au président du Conseil du trésor, M. Jacques Léonard, dont le secrétariat est responsable de la rédaction des conventions. Un accusé de réception a suivi, sans plus.

Elle a particulièrement invité l'Office de la langue française à revenir à la charge auprès de la Centrale de l'enseignement du Québec. Deux linguistes de l'Office ont révisé, il y a quelques années, la convention collective des enseignants dans un document de plus de 140 pages dont les parties n'ont fait nul cas. La présidente de l'OLF, madame Nicole René, répond qu'elle compte demander au ministère de l'Éducation de mettre en œuvre des moyens pour que le texte de la convention collective des enseignants réponde aux impératifs linguistiques.

Les conventions collectives ont été signées. Rien ne permet de supposer qu'un quelconque effort ait été fait pour en corriger le texte. Il en sera donc ainsi jusqu'en 2002.

### Fraternité des policiers de la Ville de Charles bourg

Des observations portant sur une quarantaine d'expressions ou termes erronés contenus dans la convention collective de la fraternité mentionnée ci-dessus ont été acheminées à ce syndicat. Elles ont été transmises simultanément au maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, en septembre 2000. L'ASULF n'a eu aucune réponse.

### Cols bleus de Sainte-Foy

Les observations faites en 1995 sur la convention collective des cols bleus ont été adressées en novembre dernier à la mairesse de Sainte-Foy, madame Andrée Boucher, et au conseiller syndical, Roger Gravel, du Syndicat canadien de la fonction publique. Le journaliste du *Soleil* affecté à la grève des cols bleus de l'automne dernier a été également saisi de ce dossier.

Cette intervention n'a pas donné de résultats.

### Le Devoir

L'ASULF a de nouveau essayé de convaincre la direction du *Devoir* et le syndicat de ses journalistes de corriger dans leur convention collective des fautes signalées en 1990. Elle n'a pas eu de réponse.

### La Presse

Une démarche semblable à celle faite auprès du *Devoir* a été tentée auprès des autorités de *La Presse* et du Syndicat de l'information de *La Presse*. Les observations formulées en 1988 ont été transmises de nouveau en septembre dernier. L'ASULF n'a eu aucune réponse.

Il est difficile de comprendre pourquoi les journalistes ne veulent pas corriger des fautes de français criantes dans leurs conventions collectives. Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on?

## SUGGESTIONS AUX MÉDIAS

Des observations d'ordre linguistique ont été faites à quelques reprises aux principaux médias et ont porté en particulier sur les erreurs suivantes:

référé	au lieu de	dirigé, envoyé trou
blanc de mémoire	au lieu de	de mémoire comité
comité aviseur	au lieu de	consultatif
plaintifs	au lieu de	plaignants
lecteurs réguliers	au lieu de	fidèles
négociations complétées	au lieu de	terminées
démotion	au lieu de	rétrogradation
l'insulte qui s'ajoute à l'injure	au lieu de	tourner le fer dans la plaie
émission de permis	au lieu de	délivrance de permis

## RUES APPELÉES « PLACE »

Les entités suivantes, faussement dénommées place, ont été dénoncées auprès des autorités concernées :

Place Hypolite-Bernier à Lévis. Il s'agit de plusieurs immeubles voisins situés dans la même rue;

Place Marie-Soleil-Tougas à Saint-Bruno-de-Montarville, Il s'agit d'une salle de l'école secondaire Ozias-Leduc de la Commission scolaire des Patriotes;

Place Centre-ville Laval à Laval. Il s'agit d'un ensemble immobilier important au centre-ville.

Aucune de ces appellations fautives n'a été corrigée.

### Place Québec - Québec

Les démarches pour faire modifier l'appellation fautive de ce complexe immobilier datent de plusieurs années. La Société immobilière du Québec est maintenant propriétaire de cet immeuble. L'ASULF est intervenue auprès de diverses autorités gouvernementales et municipales et aussi auprès du propriétaire actuel. Elle a reçu l'appui de l'OLF. Madame Nicole René a écrit à cette société en des termes très clairs et offert sa collaboration.

La SIQ a demandé des suggestions d'appellations pour cet ensemble immobilier. L'ASULF a consulté plusieurs de ses membres et a fait part des résultats à cette société qui a répondu qu'elle préférerait attendre le moment opportun pour réviser l'appellations actuelle.

L'ASULF va continuer le combat.

#### Place Victor-Hugo - Montréal

La Commission de toponymie, saisie de cette plainte, conclut:

Le 24 août 2000, la Commission a désofficialisé le nom Place Victor-Hugo qui désignait une voie de communication située sur le territoire de la Ville de Montréal, mais dont la configuration du parcours a changé et ne correspond plus à la définition normalisée d'une place ...

La Commission a aussi proposé à la Ville de Montréal d'utiliser plutôt le nom de la voie de communication Rue Victor-Hugo pour identifier cette même réalité odonymique.

Malheureusement, la Ville de Montréal n'a pas encore donné son consentement à ce changement de nom, de sorte que l'appellation *Place Victor-Hugo* est toujours là et que rien ne peut la forcer à se conformer à la décision de la Commission. Le regretté Pierre Beaudry, linguiste réputé qui demeurait dans cette rue, inscrivait la note suivante dans l'en-tête de son papier à lettres:

Rue improprement désignée place par la Ville de Montréal.

#### Place Myrand - Sainte-Foy

La Ville de Sainte-Foy s'engage à corriger cette appellation fautive pour désigner un parc. Ce n'est pas encore fait.

#### Place des Arts - Montréal

L'ASULF a demandé sans succès à la Société de la Place des Arts de modifier l'appellation du complexe culturel. Me Clément Richard, président, répond par la négative dans une lettre dont voici quelques extraits :

Tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que c'est en 1959 que les administrateurs du Centre Georges-Étienne-Cartier, maintenant la Société de la Place des Arts de Montréal, décidèrent de faire enregistrer l'appellation « Place des Arts », appellation qui fut plus connue du grand public lors de l'inauguration de la « Grande salle », en 1963.

Évidemment, la justesse de la définition du mot « place » sur laquelle vous appuyez votre exposé est incontestable. Il est aussi vrai que, au moment où la Place des Arts a été baptisée, cette dénomination pouvait paraître erronée puisqu'il n'y avait alors qu'un seul édifice et aucune « place » à proprement parler. En fait, bien des gens ont d'ailleurs, par le passé, confondu le nom de la *Grande Salle* (maintenant la Salle Wilfrid-Pelletier) avec la Place des Arts elle-même. Mais il faut savoir que le plan directeur original prévoyait bel et bien la création d'un complexe culturel structuré, ce qui est devenu le cas au fil des ans.

J'aimerais terminer en ajoutant que, à l'image de la langue française elle-même, notre place publique et l'ensemble architectural qui la borde forment un tout bien vivant. Dans ce sens, ce lieu est certainement appelé à se développer et à évoluer, afin de jouer encore plus activement son rôle de place publique. C'est plutôt lorsque tous les projets auront été édifiés qu'il sera vraiment opportun d'ouvrir le débat à savoir si le nom de « Place des Arts » convient toujours à son organisation spatiale.

L'ASULF n'est pas d'accord avec cette interprétation et a porté plainte à la Commission de protection, qui a répondu que cette appellation, contenue dans une loi particulière, a préséance sur une loi générale, fût-elle la Charte de la langue française.

Place Maurice-Richard - Montréal

Certains membres de Montréal ont rapporté avoir entendu parler d'un projet visant la création d'une place qui serait dénommée *Maurice-Richard*.

Le maire de Montréal, saisi de l'inquiétude de l'ASULF au sujet de cette dénomination fait réponse que la Ville compte effectivement honorer la mémoire du héros national, mais qu'aucune décision n'est prise pour le moment. Il prend bonne note de l'observation de l'ASULF au sujet du mot *place*.

#### CERTAINS MOTS

L'ASULF a poursuivi sa lutte pour faire reculer l'utilisation de termes incorrects. Un échange restreint de correspondance a eu lieu concernant certains mots dont voici la liste :

juridiction	à remplacer par	compétence
fabricant d'automobile	"	constructeur d'automobile
rapport d'impôt	"	déclaration de revenus
Cantons-de-l'Est	"	Estrie
Boxing Day	"	solde d'après Noël courant,
régulier	"	ordinaire, habituel

D'autres termes fautifs ont fait l'objet d'un échange de correspondance plus détaillé.

Salaberry-de-Valleyfield

Une trentaine de lettres ont été expédiées pour signaler qu'il n'y avait pas de ville appelée Valleyfield au Québec, mais qu'il y en avait une appelée Salaberry-de-Valleyfield, et demander au destinataire de respecter le nom légal de cette ville.

Le Centre local d'emploi du gouvernement du Québec, inauguré à l'automne 2000 dans un immeuble de la Société immobilière du Québec, a remplacé l'inscription *Valleyfield* par *Salaberry-de-Valleyfield*, toujours à la demande de l'ASULF.

#### *e-mail*

L'emploi de l'abréviation *e-mail* a été dénoncé à une cinquantaine de reprises cette année. Les Éditions Arcature de France et la revue B+W Wallonie-Bruxelles ont accepté d'utiliser *mél.* ou *courriel*.

## Hôpital

Après trois ans de lutte pour le retour du mot *hôpital* au lieu de *pavillon*, *campus* et *site*, c'est chose faite à Montréal et à Québec, mais pas à Sherbrooke où l'utilisation du mot *site* persiste.

## IMAX LE THÉÂTRE

La société Cinémax Québec inc. fait la sourde oreille à l'action de l'ASULF pour modifier la dénomination de ce cinéma. M. Michel-Guy Huot, membre, a pris charge de ce dossier. L'Office de la langue française est intervenu sans succès, du moins à ce jour.

## Déviation et travaux

L'ASULF a fait campagne pour remplacer *détour* par *déviation*. L'Association a écrit à ce sujet au ministère des Transports et à plusieurs autres ministres de même qu'à certains députés du gouvernement du Québec pour les inviter à agir. De plus, une trentaine de membres sont intervenus auprès du ministre des Transports ou de l'Office de la langue française à la suggestion de l'ASULF. L'Office a adopté l'emploi du mot *détour*, après avoir recommandé *déviation* pendant 20 ans, et infirmé, au surplus, la décision de sa propre commission de terminologie. L'OLF expose son point de vue en page 27 du présent bulletin.

L'ASULF a aussi demandé de remplacer *construction* par *travaux*. Le ministère des Transports a répondu que ce serait fait, mais on attend encore.

## Décès d'un membre de l'ASULF

L'ASULF a perdu un membre le 1<sup>er</sup> mars 2001. Il s'agit de madame Nicole Prud'homme de Saint-Lambert. À la mort de son mari, le juge Bernard Prud'homme, elle avait jugé bon de devenir membre à son tour.

L'Association offre ses condoléances à la famille éprouvée.

## Le site INTERNET de l'ASULF

L'ASULF est maintenant sur le Web. Depuis 7 mois les membres et le public en général sont reliés à l'Association par Internet. Il est possible de suivre nos activités - mémoire, bulletin, mot du président, etc., en se rendant à l'adresse suivante:

**<http://www.multimania.com/asulf4000>**

Cependant, comme *multimania* nous cause constamment des problèmes d'accès, nous irons vraisemblablement vers un autre serveur au cours de l'été. À ce moment nous enverrons la nouvelle adresse à tous nos membres branchés.

Permettez-moi de vous rappeler que, pour le moment, notre courriel est le suivant:

**[asulf4000@multimania.com](mailto:asulf4000@multimania.com)**

La vice-présidente,

Esther Taillon

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

\..;

L'Association fait le même genre d'interventions depuis des années avec des succès divers. Pour reprendre les lignes du rapport de l'an passé, certains dossiers ont de l'âge parce que les démarches de l'ASULF, commencées il y a quelques années, n'ont pas donné les résultats escomptés. Comme un bon bouledogue, l'ASULF ne lâche pas. Voici quelques exemples des dossiers qui étaient actifs en 2000 :

Expresspost	Change
Boxing Day	régulier
IMAX -le Théâtre	Salaberry-de- Valleyfield
Place Haute-Ville	Place Québec

En 2001, le seul nom à enlever de la liste ci-dessus est *Place Haute-Ville*. Il s'agit maintenant de *l'Édifice de la Haute-Ville*. Une victoire après des années d'efforts. Cependant, tout à côté, Place Québec est toujours là avec son appellation erronée en 2001.

Que dire de la Station Centrale à Montréal? Les dirigeants se moquent toujours de ceux qui critiquent cette appellation fautive. L'Office intervient-il sérieusement? Peut-on tolérer indéfiniment un tel affront à la langue française?

L'Association a essuyé une défaite sans précédent dans sa démarche pour faire remplacer *détour* par *déviaton* en matière de signalisation routière. Après avoir recommandé *déviaton* pendant vingt ans, l'Office n'a pas hésité à recommander *détour*, malgré l'avis contraire de sa propre Commission de terminologie. Le comportement de l'Office dans ce dossier marque un changement d'orientation bien clair. À l'avenir, l'Office va suivre le courant et se plier aux desiderata des tenants du statu quo et accepter nombre de mots incorrects, sous prétexte qu'ils sont utilisés ici et qu'ils ont une apparence française, qu'ils sont québécois, quoi!

C'est la même orientation qu'a prise l'Office lorsqu'il a décidé que *centre civique* peut se dire en français, alors que c'est un anglicisme dénoncé depuis longtemps. L'Office a même déjà dénoncé l'expression *numéro civique* dans ce sens.

La Commission de toponymie nous a montré de quoi elle était capable, en réussissant à découvrir une Place du commerce à Verdun, alors qu'il n'y en a manifestement pas. Je vous défie de la trouver. À notre avis, cette prise de position de la Commission de toponymie constitue une violation de la Charte.

La Commission de protection continue d'exiger de l'ASULF une plainte pour chaque endroit où on trouve un changeur de monnaie affichant le mot *change*. Cette exigence nous renverse toujours et est inacceptable.

Il découle des lignes qui précèdent que l'Association est déçue, dans plusieurs cas, de la façon d'agir de l'Office, de la Commission de protection et de la Commission de toponymie, et que l'orientation de l'Office, en particulier, nous inquiète grandement. Il se prépare ni plus ni moins à violer la Charte en ne voulant plus normaliser que dans des cas exceptionnels, sans compter qu'il ne fait pas de diffusion, comme la loi l'y oblige.

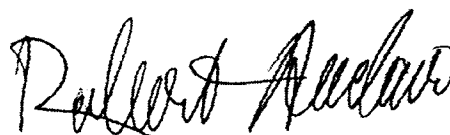
L'ASULF a parlé assez longuement de ce problème dans le mémoire qu'elle a déposé à la Commission des États généraux et elle entend continuer de le faire, parce qu'il faut que ça change. La clé de ce changement passe par la nomination de la présidence de l'Office par l'Assemblée

nationale, rien de moins. À défaut de ce changement radical, il n'y a rien à espérer et tout à craindre pour l'avenir de la langue.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration de leur coopération. Je me permets de mentionner Lola Lebrasseur, chargée de la francisation à la Fédération des travailleurs du Québec et membre de notre conseil, qui nous obtient un appui important de cette centrale. Ainsi, le local pour la présente assemblée est mis à notre disposition par cette centrale et le goûter nous a été fourni par elle. La FTQ a imprimé 100 exemplaires du mémoire de l'ASULF. Il faut dire que la CSN en a imprimé 50 et la CSD, 25. Au total, c'est un cadeau non négligeable de 175 exemplaires que l'ASULF apprécie beaucoup.

Ce serait un oubli impardonnable de ma part de ne pas souligner le travail d'Esther Taillon, active au sein du conseil, qui est responsable du site Internet. Je dois mentionner également Étienne Giasson, qui ne se limite pas à sa fonction de trésorier. Les autres membres du conseil d'administration, Jean Baril, Réal Mireault et Serge Bouchard, ont également rendu de précieux services en différentes circonstances. Enfin, je remercie celle que j'appelle la mère de l'ASULF, Léone Tremblay, toujours active dans l'Association depuis 15 ans, qui a préparé et rédigé le rapport qui vous est soumis. C'est une besogne considérable. Enfin, un merci à la secrétaire Andrée Champagne qui accomplit toujours un travail de qualité pour l'Association depuis plus de 12 ans.

Le président,

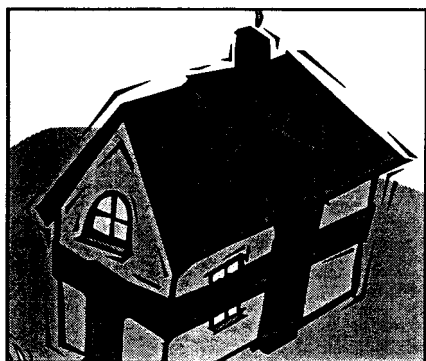


Robert Auclair

## AVEZ-VOUS REÇU LE MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION?

Tous les membres doivent avoir reçu le mémoire de l'ASULF présenté à la Commission des États généraux sur la langue française. Si, par hasard, vous ne l'avez pas eu, vous n'avez qu'à appeler à l'un des numéros de téléphone indiqués à la page 28 ou à écrire à l'adresse de l'Association à Sainte-Foy.

Toute autre personne intéressée peut en obtenir un exemplaire au prix de 8 \$, les frais d'envoi étant compris, en écrivant à l'ASULF, boîte postale 10450, Sainte-Foy, GIV 4N1.



Annoncez  
la location ou la vente de  
votre chalet sur Internet!

Tarifs très avantageux

Chalets branchés du Québec

[www.chalets.qc.ca](http://www.chalets.qc.ca)

sans frais : 1 866 523-0999



## MANIFESTE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COLÈRE

### Les raisons de la colère

L'association française LE DROIT DE COMPRENDRE a fait parvenir à notre association un manifeste dont le texte peut surprendre bien des gens au Québec. Il s'en prend en effet à la place prédominante que l'anglais est en train de prendre dans différentes branches d'activité en France.



### MANIFESTE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COLÈRE Les

#### raisons de la colère

Un spectre hante le monde: le spectre de la langue unique. Toutes les puissances du vieux monde se sont unies en une Sainte Alliance atlantique pour imposer ce spectre. Ces puissances ont une apparence : un quarteron de commissaires et de dirigeants. Elles ont une réalité : un groupe de technocrates, partisans, ambitieux et fanatiques. Ce groupe et ce quarteron possèdent un savoir-faire sophistiqué et des moyens illimités. Mais ils ne voient et ne comprennent la nation et le monde que déformés à travers leur frénésie. Leur entreprise conduit tout droit à un désastre national.

Dans les institutions européennes déjà, si le Marché commun parlait français, l'avènement de l'Acte unique précipita l'acharnement à le remplacer par l'anglais, langue unique; d'abord avec un secrétaire général anglais en 1987, qui ne ménagea pas ses efforts, jusqu'au coup de grâce récent avec l'anglophonie totale imposée par messieurs Prodi et Kinnock. Mais ce totalitarisme ne manque pas hélas de collaborateurs, qui n'ont de français que le nom.

Ainsi, voici un chef d'entreprise, haut fonctionnaire parachuté, qui impose l'anglais à Billancourt dans ses conseils de direction, voilà le représentant de la France à la banque de Francfort qui parle anglais au Parlement européen, dont la présidente française tolère complaisamment qu'on n'y propose que des textes anglais.

Voilà aussi un ministre qui prétend que l'anglais n'est plus une langue étrangère chez nous et qui demande aux scientifiques français de répondre en anglais aux appels d'offres de son ministère. Voilà encore des patrons qui fusionnent avec leurs homologues allemands dans des structures où l'on impose l'anglais comme seule langue de travail. Voilà enfin des fonctionnaires qui tiennent des réunions en anglais dans leur ministère à Paris, l'armée qui organise des manœuvres en anglais même pour les réservistes et des patrons qui imposent cette langue quotidiennement à leurs employés et ouvriers en France même, sous peine de sanctions; sans parler des invitations pressantes de Fun radio, NRJ ou autres à parler la « langue d'Internet ».

Et que leur reprocher quand un ministre parle anglais dans la cour de l'Élysée, comme un autre à Ottawa ou à Shanghai dans une classe de français, et un ancien collègue au Kosovo?

Voici l'État bafoué, la langue française humiliée, notre peuple méprisé, notre culture ébranlée, notre prestige international abaissé, notre place et notre rôle dans le monde compromis. Et par qui? Hélas! par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir la France, sa culture et sa langue.

Cette fièvre, cette encéphalopathie anglophone humaine sévit à grande échelle chez tous ceux dont l'ambition se borne désormais à espérer un strapontin dans les institutions du nou-

vel ordre mondial, où on les voit déjà se pavaner, de la Commission trilatérale à la Commission européenne, en passant par la Banque de Francfort, où l'on ne parle qu'anglais.

Certes, des réticences demeurent à l'échelon inférieur, mais nul doute pour ces « élites » que les nouvelles générations seront vite assimilées et qu'on en finira bientôt avec ce vieux souvenir, la France, qui survit encore dans sa langue, même si sa souveraineté est déjà abolie sur le papier. Par la volonté de leurs maîtres, le nouvel ordre doit être anglophone, comme l'envisageait déjà le président Grant en 1873, évoquant le jour où le monde serait, guidé par la République américaine, une vaste nation où tous ne parleraient plus qu'une seule langue. Le rêve est désormais à portée de la main pour cette « nouvelle Atlantide » de boutiquiers.

Face à cette capitulation sans conditions d'une vaste partie des pouvoirs constitués, ne demeurent plus, outre quelques rares déclarations volontaristes qui n'abusent plus guère, que quelques mesures censées faire diversion. Par exemple, l'enseignement « des langues » n'est en réalité que de l'anglais obligatoire dès la maternelle. Comme si la maîtrise du français par nos écoliers inspirait une telle confiance qu'on pût envisager ce luxe ! Enfin, la « Francophonie » institutionnelle s'occupe désormais d'à peu près tout sauf de la langue française.

La France, si elle veut être la France, n'est pas seule ; des protestataires de Seattle aux millions de francophones du Québec et d'ailleurs, c'est à des hommes émancipés, à des Français libres de combattre pour que les différents pays du monde et d'abord la France ne soient plus des lignes anonymes sur le tableau électronique de Wall Street, des pions dans le jeu des échecs mondiaux et que la langue française soit l'expression de la plus noble des pensées : la liberté.

Nous, partisans de la liberté, et d'abord de la liberté de parler notre langue, avons décidé de mettre un terme à cette capitulation.

Non, à ces abandons sans combat, ces désertions sans aveu, ces renoncements dissimulés !

Nous ne disons pas un « NON » solitaire mais un « NON » solidaire, car nous ne sommes pas seuls !

## PERLES DE LECTURE

L'un de nos membres, Paul-Eugène Lemieux de Jonquière, nous fait part de temps à autre de ce qu'il appelle des perles qu'il découvre dans ses lectures. En voici quelques-unes.

L'écrivaine Henriette Walter a publié un volume intitulé *Honni soit qui mal y pense*, qui porte en sous-titre *L'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*.

À la page 178, on lit ce qui suit :

Dans les discussions qui animaient l'Académie des premiers temps, s'affrontaient d'une part des réformateurs dans la ligne de Ronsard ... de l'autre les conservateurs, partisans de l'ancienne orthographe, *celle qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes*.

À la page 271, on lit :

Et si Descartes écrit en français le Discours de la Méthode (1637) c'est, dit-il, pour que tout le monde comprenne, depuis les gens subtils jusqu'aux femmes.

Heureusement, l'estime pour les femmes a grandi depuis.

Détour au lieu de Déviation

RÉPONSE DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'ASULF a dénoncé, dans le numéro d'avril 2000 de *L'Expression juste*, l'Office de la langue française qui a recommandé le mot *détour* au lieu du mot *déviaton*, après avoir recommandé ce dernier terme pendant 20 ans. L'Office nous a envoyé sa réponse sous forme de communiqué en nous demandant de le publier dans *L'Expression juste*, ce que nous faisons volontiers.

L'Office de la langue française donne l'heure juste à l'ASULF

L'Office de la langue française désire réagir à l'article paru en première page du bulletin de l'ASULF, *L'expression juste*, du mois d'août 2000 au sujet de la déconfiture sans précédent que l'Office aurait fait subir à l'ASULF en recommandant le mot *détour* au lieu de *déviaton* pour la signalisation routière au Québec. L'Office aurait, semble-t-il, rendu une « décision d'autant plus frustrante qu'elle était imprévisible », le mot *détour* étant selon l'ASULF un calque de l'anglais qui ne subsisterait dans la signalisation routière qu'à cause de la forte opposition du ministère des Transports.

Il importe de rétablir les faits si l'on veut que les lecteurs aient l'heure juste. Contrairement à ce que laisse entendre l'article, l'avis de 1980 ne présentait pas *détour* comme un calque de l'anglais mais comme une impropiété de sens pour désigner les notions rendues par le terme générique *déviaton* qui était alors défini par « Route ou section de route qui contourne une agglomération ou un obstacle temporaire et qui se rattache par ses extrémités à la voie directe ou à la voie habituelle. » Actuellement, le terme *détour* n'a plus une signification aussi large. L'avis reposant sur des données des années 70, nous avons refait l'étude du dossier et pouvons conclure que le terme, tel qu'utilisé dans la signalisation routière est acceptable puisqu'il désigne un type de déviation.

De plus, l'avis de recommandation du terme *détour* a été publié simultanément avec ceux des termes *déviaton*, *déviaton de voie*, *contournement* et *travaux routiers*. Il est inexact d'affirmer que l'Office a fait publier un avis de recommandation de *détour* au lieu de *déviaton*.

L'ASULF présume également « de la forte opposition du ministère des Transports ». Il faudrait plutôt y voir une « forte conviction ». En effet, dans une lettre du 24 janvier 2000, le ministère s'en est remis aux conclusions de l'Office: « Aussitôt que vous nous informerez de vos orientations sur ces termes, nous entreprendrons les démarches pour modifier notre manuel de signalisation. »

Nous ne comprenons donc pas que l'ASULF soit indignée de quelque façon que ce soit. L'ASULF a été informée, dès le 30 juin 1999, de l'état du dossier. Nous avons invité, sans succès, son président à une rencontre. En lieu et place, l'ASULF a demandé à ses membres de faire pression sur l'Office pour qu'il impose l'utilisation du seul mot *déviaton* dans la signalisation routière. Tout en se souciant de la qualité du français parlé et écrit et de la convergence vers le français commun, l'Office, qui fête cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire, reconnaît aux Québécois le droit d'utiliser et de façonner la langue française à leur manière et en fonction du découpage de la réalité qui leur est propre.

La présidente,

Nicole RENÉ

# Ici Louise-Andrée Saulnier

Les personnes qui voient l'émission appelée « Sexe et confidences » à la télévision ont sûrement eu l'occasion d'entendre l'animatrice se présenter par la phrase suivante:

« Mon nom est Louise-Andrée Saulnier. »

Ces mêmes auditeurs et auditrices ont peut-être remarqué que l'animatrice se présente maintenant de façon autre:

« Ici Louise-Andrée Saulnier »

Cette animatrice a accepté la suggestion de l'ASULF d'écarter la tournure « Mon nom est », calquée sur l'anglais « My name is ». Elle l'a remplacée par le mot « Ici », forme utilisée en français.

L'ASULF est heureuse de constater que madame Saulnier a modifié spontanément sa façon de se présenter. Son geste fait voir qu'elle est sensible à la qualité de la langue. Bravo!



## Devenez membre de l'ASULF

*en remplissant le formulaire ci-dessous*

ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE			
PERSONNE PHYSIQUE		PERSONNE MORALE	
Nom		Dénomination	
Profession		Type d'activité	
Adresse		Représentée par	
Code postal		Adresse	
Téléphone (dom.)		Code postal	
Téléphone (trav.)		Téléphone	
Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'ASULF à l'une des adresses ci-dessous:			
Cotisation annuelle	Personne physique: 30 \$	Personne morale: 50 \$	
	Cotisation de soutien: _____ \$	Cotisation de soutien:	_____ \$
	Cotisation de membre à vie : 500 \$		
Date	Signature		

HULL-OTT A W A	JONQUIÈRE	LONGUEUIL	MONTRÉAL	QUÉBEC	SHERBROOKE	TROIS-RIVIÈRES
93, rue Crichton	3694, rue Cabot	292, rue Gardenville	3125, rue Jean-Brillant	1043, rue du Long-Sault	490, rue du Mont-Girard	4290, rue Barthe
Ottawa	Jonquière	Longueuil	Montréal	Sainte-Foy	Saint-Denis-de-Brompton	Trois-Rivières
K1M1V8	G7X7X7	J4H 2H3	H3T 1N7	G1V 3Z8	JOB2PO	G8Y 1N3
(613) 745-6356	(418) 542-2033	(450) 670-1084	(514) 738-2000	Tél. (418) 654-1649	(819) 846-6392	(819) 375-5128
				Télec. (418) 654-0916		